



# CONSEIL MUNICIPAL

## ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

19H00

◆ ◆ ◆

### COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille dix neuf, le 30 septembre, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 24 septembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

#### **PRESENTS :**

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; Mme BUCHE Véronique; M CAMOIN Emmanuel; M DERRAR Mohamed; Mme DIOUKHANÉ Coumba; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GHZALALE Fouad; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; M LEFRAND Guy; M LEPINTEUR Ollivier; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARAGLIANO Francine; Mme MARTIN Françoise; Mme MORLOCK Sabine; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M PIÉRÈS Patrick; M QUENNEHEN Thierry; M ROUSSEL Emmanuel; M SILIGHINI Gérard; M VEYRI Timour.

**ONT DONNE POUVOIR :** Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Coumba DIOUKHANÉ, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER.

#### **ABSENTS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille.

◆ ◆ ◆ ◆

L'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 est reportée au Conseil municipal du 9 décembre 2019.

## **Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil municipal 24 juin 2019**

---

### **1- Délégation de service public - Crématorium du Pays d'Eure - Rapport annuel 2018**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 du délégataire du Crématorium du Pays d'Eure.
- 

### **2- DSP fourrière automobile de la Ville d'Evreux pour l'enlèvement des véhicules en infraction, l'exploitation le gardiennage et la restitution des véhicules - Présentation des rapports 2017 et 2018**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE et APPROUVE les rapports d'activité 2017 et 2018 pour la délégation de Service public de la fourrière automobile de la Ville d'Évreux.
- 

### **3- Délégation de service public - Droits de place et marché d'approvisionnement - Rapport d'activités 2018 Lombard et Guérin**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la société Lombard et Guérin et des réserves émises sur ce rapport dans une annexe ci-jointe, dans le cadre du contrôle de la délégation par l'autorité concédante.
- 

### **4- Droits de place et marchés d'approvisionnement - Choix du mode de gestion**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de mettre fin à son terme au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des droits de place et des marchés d'approvisionnement conclu le 16 décembre 2013 entre la Ville d'Evreux et la société Lombard et Guérin Gestion, ayant effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2020,
- DECIDE le principe du recours à un mode de gestion en régie à compter du 2 janvier 2021, selon les modalités décrites dans le rapport de présentation joint en annexe, pour l'exploitation

du service public industriel et commercial des droits de place et marchés d'approvisionnement,

- DESIGNER la régie à seule autonomie financière, dite « régie autonome », comme l'outil de gestion le plus adapté pour permettre à la Ville d'Evreux d'assurer une gestion optimale de ce service public,
- AUTORISE le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération pour la mise en œuvre de la régie autonome.

---

## **5- Foire Saint Nicolas 2019 - Gratuité pour les commerçants sédentaires**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCORDE la gratuité aux commerçants sédentaires de toute occupation du domaine public lors de la foire Saint Nicolas 2019.
- DECIDE le versement de la somme d'un montant de 4 200 € au délégataire, la société Lombard et Guérin, au titre de la compensation pour perte de droits de place.

---

## **6- Gratuité du stationnement sur voirie pour les fêtes de fin d'année**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE à l'occasion des fêtes de fin d'année, la gratuité du stationnement sur voirie, toutes zones de stationnement considérées, tous les samedis à compter du 30 novembre 2019 et ce jusqu'au 29 décembre 2019, sur les plages horaires habituellement payantes.

---

## **7- Dénomination d'un parking rue du Plus Que Tout**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DENOMME
  - o **Parking du Plus que Tout**

Tenant : rue du Plus que Tout

Aboutissant : rue du Plus que Tout

---

## **8- Dénomination de la place du centre commercial de Nétreville**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DENOMME
  - o **Place des Peupliers**

Tenant : rue Jean Bart

Aboutissant : rue Duguay Trouin

---

## **9- Désaffectation et déclassement - 97 rue Marcel Paul**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

Mme Hannoteaux, M. Veyri, M. Champredon représenté par Mme Martin, Mme Martin, M. Quennehen, et M. Silighini votent contre.

- CONSTATE la désaffectation du logement sis 97 rue Marcel Paul à Evreux cadastré en section AO n°245 d'une surface de 5a20ca environ.

- PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastré en section AO n°245.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## **10-Cession maison - 97 rue Marcel Paul**

*Dossier reporté à un prochain Conseil municipal.*

---

## **11-Vente d'un pavillon - 64 rue d'Hardencourt - Eure habitat**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour la vente du pavillon sis 64, rue d'Hardencourt aux locataires Eure habitat ou à un tiers, conformément à l'Article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

## **12-Cession d'une emprise foncière rue Tal Coat**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la cession de l'emprise foncière d'une superficie d'environ 83m<sup>2</sup> conformément au plan joint, au profit de la SARL BONNEVALLE DUCELLIER et d'un montant de 4 500€.
  - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
  - DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
- 

## **13-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - M. et Mme RIVIERE - demande de subvention**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE à M. et Mme RIVIERE une subvention de 858,59 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 11 place du Grand Carrefour à Evreux.
  - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 858,59 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.
- 

## **14-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - Mme GALOT - demande de subvention**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE à Mme Corinne GALOT une subvention de 1 309,00 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 13 place du Grand Carrefour à Evreux.
  - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 1 309,00 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.
-

## **15-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - M. et Mme LECHARPENTIER - demande de subvention**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE à M. et Mme LECHARPENTIER une subvention de 1 908,29 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 58 rue Joséphine à Evreux.
  - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 1 908,29 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.
- 

## **16-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles – SCI ALDEN - demande de subvention**

*Dossier reporté à un prochain Conseil municipal.*

---

## **17-Travaux sur mur mitoyen avec la SDC BERNARD - convention financière**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière régissant les modalités de participation de la Ville d'Evreux et de la société SDC BERNARD pour les travaux de la démolition et de reconstruction du mur mitoyen séparant la Résidence BERNARD et l'école élémentaire Victor Hugo, tel que prévu par le Devis n°DE2019/729.
- 

## **18-Acquisition - "LA LOGE" - Quartier de Saint-Michel**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à 1€ (un euro) ne valant pas paiement :
  - du lot intitulé « commune » situé à l'angle des rues de la Somme et de l'Yser, d'une superficie de 322m<sup>2</sup> environ ;
  - du lot 33p à l'angle des rues d'Artois et de Sacquenville, d'une superficie de 444m<sup>2</sup> environ ;
  - du lot correspondant à la parcelle XA n°242p rue d'Artois, d'une superficie de 396m<sup>2</sup> environ ;
  - du lot correspondant aux parcelles XA n°275p et XA n°276 rue d'Artois, d'une superficie de 1322m<sup>2</sup> environ.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

-----

### **19-Urbanisme - Aménagement de terrains - Projet Urbain Partenarial - Choix de financement**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du recours à un Projet Urbain Partenarial à signer entre Evreux Portes de Normandie et la société ALEXBAN pour l'extension du réseau d'assainissement Eaux Usées nécessaire au projet qu'elle souhaite mener 184 route d'Orléans sur la commune d'Evreux (parcelle BC 244);

- OCTROIE à la société ALEXBAN une exonération de la taxe d'aménagement sur 3 ans pour le projet qu'elle souhaite mener 184 route d'Orléans sur la commune d'Evreux (parcelle BC 244);

- PREND ACTE que les parcelles BC 249 et BC 252 sont incluses dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre la société ALEXBAN et Evreux Portes de Normandie,

- OCTROI aux propriétaires des parcelles BC 249 et BC 252, pendant trois ans, une exonération de Taxe d'Aménagement pour tout projet qu'ils pourraient porter et rentrant dans le cadre des termes du Projet Urbain Partenarial signé entre Evreux Portes de Normandie et la société ALEXBAN.

-----

### **20-Extension Maison de quartier de Saint Michel**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE, l'opération d'extension de la maison de quartier de Saint-Michel située rue d'Artois à Evreux, selon le programme défini ci-dessus,

- APPROUVE, le coût d'opération à hauteur de 5 850 000 Euros TTC et l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessous :

Maison de quartier de Saint Michel	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Création	5 850 000 €	48 000 €	273 000 €	1 163 000 €	3 273 000 €	1 093 000 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de différents partenaires, à les accepter et signer tout document afférent,

- APPROUVE, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L.2125-1 et R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la commande publique,

- DECIDE de la composition des membres à voix délibérative du jury par les membres titulaires élus de la commission d'appel d'offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la commission d'appel d'offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux

candidats pour participer au concours qui seront désignées par le président du jury, et de deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury,

- DESIGNER le Maire ou son représentant, président du jury ainsi constitué
- DECIDE de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 1 000 Euros TTC.

- APPROUVE les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 21 450 Euros TTC ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission.

---

## **21-Signature d'une convention avec le CAUE**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son Représentant légal à signer la convention et tous documents y afférant.
- AUTORISE le Maire ou son Représentant légal à solliciter toutes les subventions relatives aux actions et à signer tous documents y afférant.

---

## **22-Vente d'une tondeuse autoportée TORO**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la vente de ce matériel dans les conditions présentées ci-dessus
- VALIDE le titre de recette pour le compte de la Ville
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la vente de cette tondeuse.

---

## **23-Convention d'échange fumier-paille**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe, et ses éventuels avenants, entre la Ville d'Evreux et l'exploitation agricole LAMY BRIGITTE, permettant la réalisation de l'échange fumier-paille.



## **24-CLECT - Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019 - Adoption**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019, tel que joint à la présente délibération.
- 

## **25-Souscription d'un abonnement partagé entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie à Agate Météo**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour un abonnement partagé à Agate Météo.
- 

## **26-Budget Ville - Décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Camoin, M. Veyri, M. Champredon représenté par Mme Martin, Mme Martin, M. Quennehen, M. Silighini, Mme Hannoteaux, M. Ghzalale, M. Mané, M. Lepinteur, M. Bourrellier, Mme Buche, Mme Morlock votent contre.

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 au budget 2019
- 

## **27-Budget annexe des Pompes funèbres - Décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget annexe des Pompes funèbres 2019
- 

## **28-Budget annexe des parkings - Décision modificative n° 1**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget annexe des Parkings 2019
-

## **29-Tarifs Fourrière Automobile - Modification**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE les tarifs proposés conformément à l'arrêté du 2 août 2019 énoncés ci-dessous :
    - Le montant des frais d'enlèvement 120,18 € TTC ;
    - Les frais de garde journaliers 6,36 € TTC.
- 

## **30-Remboursement partiel d'une cotisation d'atelier**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement partiel de la cotisation perçue précitée.
- 

## **31-Subvention exceptionnelle - Evreux Djougou**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Camoin vote contre.

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Evreux Djougou pour un montant de 3 000 €.
  - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 3 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale chapitre 65.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante
- 

## **32-Subvention exceptionnelle section billard de la MJC**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la section billard de la MJC pour un montant de 1 000 €.
  - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 1 000 € seront prélevés sur le réserve non affectée chapitre 65.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.
-

**33-SAIEM AGIRE - Réhabilitation thermique et résidentialisation de 21 logements  
VERDERIE / Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité de 141 logements  
SQUARE PAUL VERLAINE - Demande de garantie d'emprunt**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

Mme Bandelier ne participe pas au vote.

- DECIDE d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 30% pour le remboursement de prêts d'un montant de 2 250 000 € constitués de deux lignes de prêts de la Caisse d'Epargne de Normandie.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

**Article 1**

L'assemblée délibérante de la ville d'Evreux accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de Prêts d'un montant de 2 250 000 € souscrit par la SAIEM AGIRE, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie.

Ces Prêts, constitués de 2 lignes, sont destinés à financer les opérations suivantes :

- Réhabilitation thermique et résidentialisation de 21 logements de la verderie sis 3 rue de Garambouvillie à Evreux
- Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité de 141 logements de Madeleine Tr4 sis Square Paul Verlaine à Evreux.

**Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne de Prêt sont les suivantes :**

**Ligne 1 du Prêt** : contrat N° 5486927

<b>Ligne du Prêt :</b>	Réhabilitation de la Verderie
<b>Montant :</b>	1 000 000 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Taux de rémunération du Livret A publié au journal officiel Applicable au 1 <sup>er</sup> jour de la quinzaine qui suit la publication.
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,58 %  Calcul des intérêts : exact/360 jours
<b>Profil d'amortissement du capital :</b>	Amortissement progressif
<b>Remboursement anticipé :</b>	RA partiel ou total à chaque date d'échéance avec 3%

	de pénalité du CRD (avec 6 mois d'intérêts au minimum)
<b>Frais de mise en place :</b>	0.20% du montant de la ligne de prêt
<b>Mobilisation des fonds :</b>	24 mois

**Ligne 2 du Prêt** : contrat N° 5487097-

<b>Ligne du Prêt :</b>	Réhabilitation de Madeleine TR4
<b>Montant :</b>	1 250 000 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Taux de rémunération du Livret A publié au journal officiel Applicable au 1 <sup>er</sup> jour de la quinzaine qui suit la publication.
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,58 %  Calcul des intérêts : exact/360 jours
<b>Profil d'amortissement du capital :</b>	Amortissement progressif
<b>Remboursement anticipé :</b>	RA partiel ou total à chaque date d'échéance avec 3% de pénalité du CRD (avec 6 mois d'intérêts au minimum)
<b>Frais de mise en place :</b>	0.20% du montant de la ligne de prêt
<b>Mobilisation des fonds :</b>	24 mois

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne de Normandie, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 4**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

---

#### **34-Exposition : L'œil Nu - Christian Ferré - Vente de catalogue**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le prix unitaire de vente de 400 (quatre cents) exemplaires du catalogue à 10 € (dix Euros).
  - DECIDE la réservation de 100 (cent) exemplaires au titre des dons et échanges dont 60 (soixante) pour la Ville d'Evreux et 40 (quarante) pour l'artiste.
- 

#### **35-Opération "Petits déjeuners" dans les écoles**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'opération « Petits déjeuners » et ses modalités telles décrites par la présente délibération sur les 9 écoles visées par la convention.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.
  - PREND ACTE de la dotation de l'Etat
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » correspondante ainsi que les éventuels avenants à intervenir.
- 

#### **36-Renouvellement d'adhésion au socle commun de compétences du centre de gestion de l'Eure**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du centre de gestion de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de deux ans.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au socle commun de compétences avec le CDG 27.
- 

#### **37-Remise gracieuse - M. VANDEL**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse en faveur de Monsieur Christophe VANDEL pour un montant de 223,41€.
-

### **38-Convention entre la Ville d'Evreux et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Partenariat de formation professionnelle territorialisée**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet ci joint de convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat de formation liant le C.N.F.P.T. et la Ville d'Evreux.
- INDIQUE que ce partenariat pourra être réactualisé au besoin durant sa période d'exécution,
- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6184 (versements à des organismes de formation) du budget.

---

### **39-SIEGE 27 - Comité syndical du 18 mai 2019**

Les membres du Conseil municipal ont eu connaissance des décisions adoptées par le Comité syndical du SIEGE du 18 mai 2019.

---

***La séance est levée à 22h15***

Le Maire d'Evreux  
Président d'Evreux Portes de Normandie

**Guy LEFRAND**